Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260521-TH_DCM_2026_44-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mai 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
15 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	*15*
Présents	*15*
Excusés	*0*
Votants	*14*

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-44

Demande de subvention exceptionnelle : Comédie Musicale du collège de Martigné Ferchaud

Mme Elodie PETITJEAN, concernée à titre personnel, ne prend pas part au vote.

Établissement rural accueillant 303 élèves, le collège Saint-Joseph joue un rôle important pour la commune de Martigné-Ferchaud et son territoire. Il bénéficie aujourd'hui d'une solide réputation et d'une dynamique de développement reposant sur une offre pédagogique attractive, innovante et variée.
Depuis le début de l'année scolaire, les élèves sont mobilisés autour d'un projet fédérateur : la création d'une comédie musicale qui sera présentée **les 5, 6 et 7 juin prochains.** Entièrement conçue, portée et interprétée **par 288 élèves,** elle est mise en scène par Christelle Canut, professionnelle du spectacle, en collaboration avec l'équipe enseignante.
Au-delà de sa dimension pédagogique, ce projet constitue un véritable événement pour la commune et son territoire. Il fédère élèves, familles et habitants et valorise les partenariats locaux, avec la municipalité de Martigné-Ferchaud, l'association des Étincelles Aquatiques et certains professionnels. En soutenant ce projet, la commune devient partenaire actif d'une initiative qui contribue à l'animation culturelle locale et au rayonnement du territoire, tout en offrant aux jeunes une expérience artistique et collective unique.
La réalisation de ce spectacle dans des conditions professionnelles engendre une augmentation significative des coûts. L'équipe pédagogique sollicitons le soutien du conseil municipal pour une aide exceptionnelle de 1 500 €.

Considérant la qualité du spectacle proposée par l'équipe éducative du collège Saint Joseph, le conseil municipal accepte de participer financièrement à ce projet. Il souligne toutefois pour les années à venir, que le dossier de subvention devra être transmis au plus tard en janvier pour être étudié en même temps que les autres demandes, et être composé à minima du budget prévisionnel et du bilan du spectacle précédent ;

Considérant que le conseil a validé, le 10-04-2026, la reconduction des subventions aux familles pour les activités sportives et de loisirs à hauteur de 20 € / enfant, et celle aux associations pour les activités sportives et de loisirs des jeunes à hauteur de 20 € / jeune ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Accepte de soutenir le projet de l'équipe pédagogique du collège Saint Joseph de Martigné Ferchaud
- Accorde une subvention exceptionnelle de 20 € / enfant thourisen scolarisé au collège Saint Joseph de Martigné Ferchaud

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)